

PROFIL DE POSTE

**Contrôleur de la division des contrôles non EIP
du Haut conseil du commissariat aux comptes**

Contexte :

Le Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C) est une autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale, et autorité de régulation de la profession de commissaires aux comptes en France. Il exerce les missions définies par l'article L. 821-1 du code de commerce.

La direction des contrôles comprend une division des contrôles d'entités d'intérêt public (EIP) et une division des contrôles non EIP.

La division des contrôles non EIP prend en charge les contrôles de cabinets de commissariat aux comptes ne détenant pas de mandats auprès d'entités d'intérêt public. Les contrôles non EIP peuvent être effectués par la CNCC et les CRCC dans le cadre de la délégation consentie à la CNCC, et peuvent également être effectués par les contrôleurs du H3C.

Missions :

Au sein de la division des contrôles non EIP, sous l'autorité du directeur des contrôles et sous la responsabilité du directeur de la division des contrôles non EIP, vous serez notamment chargé :

- de suivre l'exécution du programme annuel de contrôle et l'exécution des tâches déléguées à la CNCC,
- de revoir les opérations de contrôle, de donner le cas échéant des instructions de contrôle et de revoir les restitutions faites par les contrôleurs,
- de réaliser des missions de contrôle de cabinets d'audit ne détenant pas de mandats d'entités d'intérêt public,
- de participer aux actions de formation portant sur les méthodes de contrôles dispensées aux contrôleurs « délégués »,
- d'analyser les rapports de contrôle, d'apprécier les conclusions des contrôles et proposer le cas échéant des recommandations individuelles visant à améliorer la qualité du contrôle légal des comptes,
- de préparer des synthèses d'analyses selon un modèle prédéfini,
- de contribuer à la rédaction du rapport annuel du H3C,
- d'analyser la qualité des contrôles et la conformité de leur exécution aux décisions du Haut conseil,

- de proposer des améliorations du système des contrôles,
- de préparer et participer aux expertises à donner dans le cadre des travaux dans le domaine de l'assurance qualité.

Profil :

Formation	Une formation supérieure en Université ou Ecole de Commerce, de préférence complétée par le Diplôme d'Expertise Comptable ou du Certificat d'Aptitudes aux Fonctions de commissaire aux comptes
Expérience professionnelle	Le candidat devra justifier d'une expérience d'au minimum sept ans dans un cabinet d'audit avec des responsabilités en tant que responsable de mission. Après une expérience plus courte dans un cabinet d'audit, le candidat pourra avoir acquis des compétences spécifiques au cours d'un passage en contrôle de gestion ou en audit interne.
Langue	Anglais standard avec une certaine pratique professionnelle écrite et orale

Qualités requises :

Grande rigueur intellectuelle, autonomie, discrétion ;
Aisance relationnelle, aptitude au dialogue et capacité à travailler en équipe ;
Force de proposition et ouverture d'esprit,
Implication et fermeté avec un bon sens de la diplomatie,
Aisance et clarté rédactionnelles

Personne à contacter pour tous renseignements complémentaires :

Eric Baudrier, Directeur des contrôles
eric.baudrier@h3c.org

Elena Revuelto, Directeur de la division des contrôles non EIP
elena.revuelto@h3c.org

Tel : 01 44 51 09 38